

Fiche de données de sécurité

page: 1/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 10.07.2017

Version: 2.0

Produit: **NISSORUN SC**

(ID Nr. 30626939/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 10.07.2017

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

1.1. Identificateur de produit

NISSORUN SC

Numéro d'enregistrement 10385P/B
phytopharmaceutiques:

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: acaricide, produit phytosanitaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANY

Adresse de contact:
BASF Belgium Coordination Center Comm.
V.
Business Belux, Drève Richelle 161 E/F
1410 WATERLOO, BELGIUM

Téléphone: +32 2 373 27 77
adresse E-Mail: product-safety-north@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons / Antigifcentrum
+ 32 70 245 245
Numéro d'urgence international:
Téléphone: +49 180 2273-112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 2

H411, EUH401, EUH401, H410

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention de Danger:

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Conseil de Prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence (Intervention):

P391 Recueillir le produit répandu.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classification / étiquetage conforme à la réglementation belge.

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

| | |
|--------------------------------------|---|
| Mention de Danger: | |
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseil de Prudence: | |
| SPo 5.1 | Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec. |
| SP 1 | Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.] |
| SPe 3.1 | Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau. Précision de la distance: voir étiquette du produit. |
| SPa 1 | Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer régulièrement sur les mêmes plantes ce produit ou tout autre produit ayant le même code de résistance. Il est conseillé d'utiliser d'autres produits lorsqu'une diminution de l'efficacité est constatée. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. En cas d'incendie: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. [Utiliser ... pour l'extinction]. |
| Conseil de Prudence (Prévention): | |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P280 | Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. |
| Conseils de prudence (Intervention): | |
| P391 | Recueillir le produit répandu. |
| Conseil de Prudence (Élimination): | |
| P501 | Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux. |

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

SECTION 3: Composition / Information sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, acaricide

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

hexythiazox

| | |
|----------------------------|-------------------|
| Teneur (W/W): 23,1 % | Aquatic Acute 1 |
| Numéro CAS: 78587-05-0 | Aquatic Chronic 1 |
| Numéro INDEX: 613-125-00-6 | H400, H410 |

éthylène-glycol

| | |
|--|-------------------------------|
| Teneur (W/W): < 10 % | Acute Tox. 4 (par voie orale) |
| Numéro CAS: 107-21-1 | STOT RE (Rein) 2 |
| Numéro-CE: 203-473-3 | H302, H373 |
| Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456816-28 | |
| Numéro INDEX: 603-027-00-1 | |

diisopropylnaphtalènesulfonate de sodium

| | |
|-----------------------|-------------------------------|
| Teneur (W/W): < 5 % | Acute Tox. 4 (par voie orale) |
| Numéro CAS: 1322-93-6 | Skin Corr./Irrit. 2 |
| Numéro-CE: 215-343-3 | Eye Dam./Irrit. 2 |
| | H319, H315, H302 |

Sulfurous acid, monosodium salt, reaction products with cresol-formaldehyde-nonylphenol polymer

| | |
|-------------------------|-------------------|
| Teneur (W/W): < 5 % | Aquatic Chronic 4 |
| Numéro CAS: 115535-44-9 | H413 |

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

SECTION 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Se rincer la bouche et boire de l'eau abondamment.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Aucune réaction particulière du corps humain au produit n'est connue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD)

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

107-21-1: éthylène-glycol

Effet sur la peau (OEL (EU))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VLE 104 mg/m³ ; 40 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 52 mg/m³ ; 20 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VLE 104 mg/m³ ; 40 ppm (TLV (BE)), aérosol

VME 52 mg/m³ ; 20 ppm (TLV (BE)), aérosol

Effet sur la peau (TLV (BE)), aérosol

La substance peut être absorbée à travers la peau.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--|
| Etat physique: | liquide |
| Couleur: | gris brun |
| Odeur: | non caractéristique |
| Seuil olfactif: | Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation. |
| Valeur du pH: | env. 6 - 8 (eau, 1 %(m), 20 °C) |
| Point de fusion: | non déterminé |
| Point d'ébullition: | 100 °C |
| Point d'éclair: | Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition. |
| Vitesse d'évaporation: | non applicable |
| Inflammabilité: | non applicable |
| Limite inférieure d'explosivité: | Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé. |
| Limite supérieure d'explosivité: | Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé. |
| Pression de vapeur: | env. < 0,0013 mPa (20 °C) Les données se rapportent à la matière active. |
| Densité: | env. 1,08 g/cm ³ (20 °C) |
| densité de vapeur relative (air): | non applicable |
| Solubilité dans l'eau: | dispersible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): | non applicable |
| Auto-inflammabilité: | température: 460 °C |
| Décomposition thermique: | Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. |
| Viscosité dynamique: | env. 24 - 184 mPa.s (20 °C) |

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés comburantes: non comburant

9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg

CL50 rat (par inhalation): > 5,3 mg/l 4 h

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour les yeux. Non-irritant pour la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

cobaye: non sensibilisant

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : éthylène-glycol

Evaluation du caractère tératogène:

Des essais réalisés avec des souris et des rats par ingestion de quantités importantes ont montré un effet toxique sur le développement, qui n'a pas été observé dans les tests sur lapins. Les études mécanistes montrent que le lapin est l'espèce pertinente pour la classification pour la santé humaine. En tant que tel, et puisque l'éthylène glycol n'est pas toxique pour le développement chez le lapin, aucune classification n'est justifiée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Pas de données disponibles.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : éthylène-glycol

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

La substance peut causer des lésions rénales après des ingestions répétées. La substance peut causer des lésions rénales après absorptions cutanées répétées de grandes quantités.

Danger par aspiration

Pas de données disponibles.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 100 mg/l, *Lepomis macrochirus*

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) > 100 mg/l, *Daphnia magna*

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) > 100 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata*

Données relatives à : hexythiazox

Effets chroniques sur poissons:

*NOEC (28 j) 0,04 mg/l, *Oncorhynchus mykiss**

Données relatives à : hexythiazox
Effets chroniques sur invertébrés aquat.:
NOEC (21 j) 0,0061 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : hexythiazox
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : hexythiazox

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : hexythiazox
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les
particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT
(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

| | |
|--|---|
| Numéro ONU | UN3082 |
| Nom d'expédition des Nations unies: | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient HEXYTHIAZOX) |
| Classe(s) de danger pour le transport: | 9, EHSM |
| Groupe d'emballage: | III |
| Dangers pour l'environnement: | oui |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | |

RID

| | |
|--|---|
| Numéro ONU | UN3082 |
| Nom d'expédition des Nations unies: | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient HEXYTHIAZOX) |
| Classe(s) de danger pour le transport: | 9, EHSM |
| Groupe d'emballage: | III |
| Dangers pour l'environnement: | oui |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu |

Transport fluvial intérieur

ADN

| | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Numéro ONU | UN3082 |
| Nom d'expédition des Nations unies: | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 10.07.2017

Version: 2.0

Produit: **NISSORUN SC**

(ID Nr. 30626939/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 10.07.2017

Nations unies: L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient HEXYTHIAZOX)
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime**Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU: UN 3082
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient HEXYTHIAZOX)
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Polluant marin: OUI
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

UN number: UN 3082
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains HEXYTHIAZOX)
 Transport hazard class(es): 9, EHSM
 Packing group: III
 Environmental hazards: yes
 Marine pollutant: YES
 Special precautions for user: None known

Transport aérien**Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU: UN 3082
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient HEXYTHIAZOX)
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
 Groupe d'emballage: III

UN number: UN 3082
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains HEXYTHIAZOX)
 Transport hazard class(es): 9, EHSM
 Packing group: III

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 10.07.2017

Version: 2.0

Produit: **NISSORUN SC**

(ID Nr. 30626939/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 10.07.2017

| | | | |
|--|-------------|-------------------------------|------------|
| Dangers pour l'environnement: | oui | Environmental hazards: | yes |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu | Special precautions for user: | None known |

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code**

| | | | |
|----------------------------|------------|---------------------|---------------|
| règlement: | Non évalué | Regulation: | Not evaluated |
| Expédition approuvée: | Non évalué | Shipment approved: | Not evaluated |
| Nom de la pollution: | Non évalué | Pollution name: | Not evaluated |
| Catégorie de la pollution: | Non évalué | Pollution category: | Not evaluated |
| Type de navire: | Non évalué | Ship Type: | Not evaluated |

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

La dose agréée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur, par exemple dans les cultures gérées selon les principes de la lutte intégrée. La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications, ni la réduction du délai avant récolte.

Les espèces et variétés de plantes ornementales susceptibles d'être traitées avec ce produit sont citées sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur de l'agrément.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

| | |
|-------------------|---|
| Aquatic Chronic | Danger pour le milieu aquatique - chronique |
| Aquatic Acute | Danger pour le milieu aquatique - aigu |
| Acute Tox. | Toxicité aiguë |
| STOT RE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée |
| Skin Corr./Irrit. | Corrosion/irritation cutanée |
| Eye Dam./Irrit. | Lésions oculaires graves / irritation oculaire |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 10.07.2017

Version: 2.0

Produit: **NISSORUN SC**

(ID Nr. 30626939/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 10.07.2017

cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.